

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Commune : SOLIGNAC

Délibération n°
EXTRAIT DU
DES DELIBERATIONS DU C
COMMUNE DE SOLIGNAC
Séance ordinaire du 8 avril 2024

Envoyé en préfecture le 09/04/2024
Reçu en préfecture le 09/04/2024
Publié le
ID : 087-218719201-20240408-2024DEL010-DE

Nombres de membres	
En Exercice	19
Présents	17
Votants	19

Date de convocation
29/03/2024

Date d'affichage
09/04/2024

Objet de la délibération
AFFECTATION DU
RESULTAT
D'EXPLOITATION DE
L'EXERCICE 2023 DU
BUDGET PRINCIPAL

Les membres du Conseil régulièrement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Solignac après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre PORTHEAULT, Maire.

Présents : Mmes CARLIER, COIGNAC, DUPIN, GUITARD, MOURNETAS, COMES, BOURGER, FERNANDES MM. PORTHEAULT, CHAZELAS, GOURINCHAS, PECHER, COLDEBOEUF, RECORD, RIBOULET, LEYRIS, BRUNET

Absents et excusés :

**Madame FOURGEAUD donne pouvoir à Madame DUPIN
Madame BAYLE donne pouvoir à Monsieur BRUNET**

Mme GUITARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la démarche d'affectation du résultat du budget général pour l'année 2023. Le résultat cumulé de fonctionnement est établi à 243 684.59 €. La section d'investissement y compris les restes à réaliser fait apparaître un besoin de financement de 8 399.73 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'affecter le résultat d'exploitation 2023 du budget principal comme suit :
 - couverture du besoin de financement de la section d'investissement pour 8 399.73 €.
 - conservation du solde soit 235 284.86 € à la section de fonctionnement
- de reprendre ces résultats au budget primitif 2024.

Monsieur le Maire, reprend la parole et il est proposé au Conseil Municipal, de délibérer sur l'affectation du résultat proposée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, a délibéré :
Par 19 voix pour, 0 contre, 0 abstention

Pour extrait certifié conforme
Par délégation du Maire


Claude GOURINCHAS

Certifié exécutoire par Claude GOURINCHAS, 1^{er} adjoint au maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 09/04/2024
Et la publication le 09/04/2024
Par délégation du Maire, Claude GOURINCHAS

